Dépliant avec les propositions des deux commissions des finances 15 novembre 2013

13.041én Budget 2014

				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE
				du 21 août 2013	du 28 août 2013, 4 septembre 2013 et 30 octobre 2013	des 4-5 novembre 2013
						Adhésion au projet resp. aux annonces tardives, sauf observation.
Messag	e tome 2A / Dép	partement / Office	e / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.
A	BUDG	ET DES	UNITES ADMINISTRATIVES			
	2	DEPAR	TEMENT DES AFFAIRES ETRANGERES			
	201	Départe	ment fédéral des affaires étrangères			
	Compte	de résultat	S			
30	A21	11.0281	OSCE - Journée du Conseil des ministres à Bâle	10 770 000	16 170 000	

Propositions Remarques
de la Commission des finances
du CN

des
13-15 novembre 2013

Adhésion au projet resp. aux annonces tardives, sauf observation.

Fr.

	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	de la	Propositions a Commission des finances du CN	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
202 Direction du développement et de la coopération						
Compte de résultats						
00 40040 0007 A 11 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	000 007 000			Majorité	Minorité (Grin, Aeschi Thomas, Amaudruz, Hausammann, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander)	
33 A2310.0287 Actions spécifiques de la coopération au développement	892 297 000			Majorité	868 797 000 Minorité (Grin, Aeschi Thomas, Amaudruz, Hausammann, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander)	
34 A2310.0295 Aide aux pays de l'Est	147 926 900				142 103 300	
3 DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR						
303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes						
Compte de résultats						
44 A2100.0001 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	2 147 600			Majorité	Minorité (Carobbio Guscetti, Aubert, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth) 2 273 600	
316 Office fédéral de la santé publique						
Compte de résultats						
54 A2100.0001 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	76 069 900			Majorité	Minorité (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth) 76 969 900	
74 AZ 100.0001 Retribution du personnei et consanons de l'employeur	70 009 900				10 303 300	

	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.
4 DEPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE			
420 Office fédéral des migrations			
Compte de résultats			
85 A2310.0172 Mesures d'intégration des étrangers	80 564 800	85 364 800	

Propositions Remarques
de la Commission des finances
du CN
Fr.

Voir les conséquences sur le crédit d'engagement, page A11.

	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	Propositions de la Commission des finances du CN	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
5 DEPARTEMENT DE LA DEFENSE, DE LA PROTECTION DE LA P	OPULATION ET DES SP	ORTS			
525 Défense					
Compte de résultats					
				Majorité Minorité I Minorité II (Gysi, Aubert, (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Carobbio Guscett Hadorn, Kiener Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Nellen, Schelbert Vischer Daniel, Wermuth) Wermuth)	
98 A2111.0149 Exploitation et infrastructure	257 014 900			247 014 900 247 014 900	Minorité I Proposition commune avec les positions 525/A2113.0001, 525/A2150.0100, 525/A2150.0102, 525/A2150.0107 et 525/A2310.0449.
				Majorité Minorité (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	
98 A2113.0001 Location de locaux	1 111 851 400			1 011 851 400	Proposition commune avec les positions 525/A2111.0149, 525/A2150.0100, 525/A2150.0102, 525/A2150.0107 et 525/A2310.0449.

	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	de la	Propositions Commission des finances du CN	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
				Majorité	Minorité (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	
99 A2150.0100 Matériel d'armement (y c. TVA sur les importations)	464 000 000				424 000 000	Proposition commune avec les positions 525/A2111.0149, 525/A2113.0001, 525/A2150.0102, 525/A2150.0107 et 525/A2310.0449.
				Majorité	Minorité (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	
99 A2150.0102 Equipement personnel et matériel à renouveler (BER)	330 000 000				320 000 000	Proposition commune avec les positions 525/A2111.0149, 525/A2113.0001, 525/A2150.0100, 525/A2150.0107 et 525/A2310.0449.
				Majorité	Minorité I (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth) Minorité II (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti Fischer Roland, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert Vischer Daniel, Wermuth)	
99 A2150.0107 Apport au fonds d'acquisition du Gripen	342 000 000				0 0	Minorité I: Proposition commune avec les positions 525/A2111.0149, 525/A2113.0001, 525/A2150.0100, 525/A2150.0102 et 525/A2310.0449.
				Majorité	Minorité (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	
99 A2310.0449 Tâches extraord. de protec. incomb. Aux cantons et villes	30 300 000				25 300 000	Proposition commune avec les positions 525/A2111.0149, 525/A2113.0001, 525/A2150.0100, 525/A2150.0102 et 525/A2150.0107.

	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositio de la Commission d du CE		de la	Propositions Commission des finances du CN	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.			Fr.	
6 DEPARTEMENT DES FINANCES							
601 Administration fédérale des finances							
Compte de résultats							
114 A2310.0424 Péréquation des ressources	2 219 996 400	2 220 010 100					
605 Administration fédérale des contributions							
Compte de résultats							
122 A2100.0001 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	152 564 800				Majorité	Minorité (Kiener Nellen, Aubert, Carobbio Guscetti, Gysi, Hadorn, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth) 155 853 500	
606 Administration fédérale des douanes							
Compte de résultats							
125 A2100.0001 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	565 239 600				Majorité	Minorité (Kiener Nellen, Aubert, Carobbio Guscetti, Gysi, Hadorn, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth) 571 829 600	
				Minorité Häberli-Koller, ermann, Theiler)	Majorité	Minorité (Gasche, Aeschi Thomas, Grin, Hausammann, Müller Leo, Reimann Lukas, Schwander)	
126 A2310.0211 Contrib. à l'exportation de produits agricoles transformés	70 000 000			78 000 000		78 000 000	

	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	de la (Propositions Commission des finances du CN	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
7 DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA	RECHERCHE					
704 Secrétariat d'Etat à l'économie						
Compte de résultats						
146 A2310.0370 Coopération économique au développement	243 078 400			Majorité	Minorité (Grin, Aeschi Thomas, Amaudruz, Hausammann, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander) 232 078 400	
708 Office fédéral de l'agriculture						
Compte de résultats						
				Majorité	Minorité (Hausammann, Aeschi Thomas, Amaudruz, Grin, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander)	Proposition commune avec les positions
150 A2310.0147 Aides à la production animale	6 060 500				6 310 500	708/A2310.0148, 708/A2310.0490 et 708/A4200.0111.
				Majorité	Minorité (Hausammann, Aeschi Thomas, Amaudruz, Grin, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander)	
150 A2310.0148 Aides à la production végétale	72 750 000				73 000 000	Proposition commune avec les positions 708/A2310.0147, 708/A2310.0490 et 708/A4200.0111.

	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	Propositions de la Commission des finances du CN		Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
				Majorité	Minorité (Hausammann, Aeschi Thomas, Amaudruz, Grin, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander)	
150 A2310.0490 Paiements directs versés dans l'agriculture	2 808 967 800				2 810 077 800	Proposition commune avec les positions 708/A2310.0147, 708/A2310.0148 et 708/A4200.0111.
Compte des investissements						
				Majorité	Minorité (Hausammann, Aeschi Thomas, Amaudruz, Grin, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander)	
151 A4200.0111 Crédits d'investissement en faveur de l'agriculture	46 500 000				47 000 000	Proposition commune avec les positions 708/A2310.0147, 708/A2310.0148 et 708/A2310.0490.
725 Office fédéral du logement						
Compte de résultats						
				Majorité	Minorité (Aeschi Thomas, Amaudruz, Grin, Hausammann, Müller Thomas, Reimann Lukas, Schwander)	
156 A4200.0102 Mesures encouragement, maîtres d'ouvrage d'utilité publique	29 550 000				19 550 000	

	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	de	Propositions la Commission des finances du CN	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
8 DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L	'ENERGIE ET DE LA C	COMMUNICATION				
808 Office fédéral de la communication						
Compte de résultats						
				Majorité	Minorité (Hadorn, Aubert, Carobbio Guscetti, Gysi, Kiener Nellen, Schelbert, Vische Daniel, Wermuth)	r
187 A6210.0145 Contribution à la recherche dans le domaine des médias	3 000 000			1 800 000	selon CF	
810 Office fédéral de l'environnement						
Compte de résultats						
				Majorité	Minorité (Fischer Roland, Carobbio Guscetti, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schelber Vischer Daniel)	t,
191 A2310.0131 Assainissement des sites contaminés	41 641 000				36 641 000	Proposition commune avec les positions 810/A4300.0105 et 810A4300.0147.
Compte des investissements						
				Majorité	Minorité (Fischer Roland, Carobbio Guscetti, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schelber Vischer Daniel)	t,
192 A4300.0105 Nature et paysage	53 080 200				63 080 200	Proposition commune avec les positions 810/A2310.0131 et 810A4300.0147.
				Majorité	Minorité (Fischer Roland, Carobbio Guscetti, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schelber Vischer Daniel)	t,
192 A4300.0147 Revitalisation	41 460 000				36 460 000	Proposition commune avec les positions 810/A2310.0131 et 810/A4300.0105.

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	de la C	Propositions Commission des finances du CN	Remarques
Message tome 2A / Départem	ent / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
Groupes de c	omptes						
Charges de p	personnel						
					Majorité	Minorité (Carobbio Guscetti, Aubert, Gmür, Gschwind, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	
11 - 198	Charges de personnel	5 489 204 700			5 439 204 700	selon CF	
Charges de l	oiens et serv. et charges d'exploit.						
					Majorité	Minorité (Carobbio Guscetti, Aubert, Gmür, Gschwind, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	
11 - 198	Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 459 791 800			4 309 791 800	selon CF	

	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du CE	de la Co	Propositions mmission des finances du CN	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Mios Fr.	Mios Fr.	Mios Fr.		Mios Fr.	
Crédits d'engagement demandés par la voie du	budget 2014					
Soumis au frein aux dépenses						
4 DEPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE						
420 Office fédéral des migrations						
204 V0237.00 Encouragement de l'intégration (PIC) 2014 A2310.0172 2017	169,4	181,4				Voir page A3, position 420/A2310.0172.
5 DEPARTEMENT DE LA DEFENSE, DE LA PROTEC	CTION DE LA POPULATI	ON ET DES SPORTS				
525 Défense						
				Majorité	Minorité (Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Fischer Roland, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)	
203 V0235.00 Location de 11 Gripen C/D	245.0				0.0	
6 DEPARTEMENT DES FINANCES						
605 Administration fédérale des contributions						
				Majorité	Minorité (Aeschi Thomas, Amaudruz, Grin, Müller Thomas, Reimann Lukas)	
V0231.00 203 A4100.0001 FISCAL-IT A6100.0001	85.2				40.0	

Dépliant avec les propositions des deux commissions des finances 15 novembre 2013

Projet du Conseil fédéral

du 28 août 2013, 4 septembre 2013 et 30 octobre 2013

Annonces tardives

du Conseil fédéral

Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats

des 4-5 novembre 2013

Propositions de la Commission des finances du Conseil national

des 13-15 novembre 2013

Adhésion au projet resp. àux annonces tardives, sauf observation.

Adhésion au projet resp. àux annonces tardives, sauf observation.

Arrêté fédéral l concernant le budget pour l'année 2014

du ... décembre 2013

du 21 août 2013

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu les art. 126 et 167 de la Constitution fédérale (Cst.)¹, vu le message du Conseil fédéral du 21 août 2013²,

arrête:

¹ RS 101

13.041 CdF-N 2-2

² Non publié dans la FF

Propositions de la Commission des finances du Conseil national

B 2

Art. 1 Compte de résultats

¹ Le compte de résultats inscrit au budget de la Confédération suisse pour l'exercice 2014 est approuvé.

² II se solde par:

francs

a. Charges de 65 809 798 000 ... 65 820 011 700

b. Revenus de 66 138 049 800

c. Un excédent de revenus de 328 251 800 ... 318 038 100

Art. 2 Domaine des investissements

Les dépenses et recettes d'investissement de la Confédération suisse pour l'exercice 2014 sont, en tant que partie du compte de financement, budgétisées comme il suit:

francs

a. Dépenses d'investissement de 7 894 387 000
b. Recettes d'investissement de 189 031 700

... 65 618 811 700

... 519 238 100

Art. 3 Transferts de crédits; charges de personnel

¹ Le Département fédéral des finances (Office fédéral du personnel) est autorisé à procéder, en accord avec les services concernés, à des transferts entre les crédits destinés aux charges de personnel des différents départements, de la Chancellerie fédérale et du Conseil fédéral.

² Les départements sont autorisés à procéder à des transferts entre les crédits destinés aux charges de personnel des différentes unités de l'administration centrale de la Confédération qui leur sont subordonnées.

³ Les unités administratives sont autorisées à procéder, en accord avec le département compétent, à des transferts entre le crédit destiné à la rétribution du personnel et aux cotisations de l'employeur et le crédit destiné à couvrir les charges de conseil; ces transferts doivent cependant atteindre au plus 5 % du crédit approuvé destiné à couvrir la rétribution du personnel et les cotisations de l'employeur et ne pas dépasser 5 millions de francs.

Art. 4 Transferts de crédits; domaine des TIC

- ¹ Le Département fédéral des finances (UPIC) est autorisé à procéder, en accord avec les services concernés, à des transferts entre les crédits destinés aux charges de biens et services liées à l'informatique des différents départements, de la Chancellerie fédérale et du Conseil fédéral. Cette même autorisation s'applique aux transferts entre les crédits destinés aux immobilisations corporelles et incorporelles, stocks, ou entre les crédits destinés spécifiquement aux investissements informatiques.
- ² Les départements sont autorisés à procéder à des transferts entre les crédits destinés aux charges de personnel des différentes unités de l'administration centrale de la Confédération qui leur sont subordonnées. Ils sont également autorisés à procéder à des transferts entre les crédits destinés aux immobilisations corporelles et incorporelles, stocks, ou entre les crédits destinés spécifiquement aux investissements informatiques.
- ³ Les unités administratives sont autorisées à procéder, en accord avec le département compétent, à des transferts entre les crédits destinés aux charges de biens et services liées à l'informatique ainsi qu'aux immobilisations corporelles et incorporelles, stocks, ou entre les crédits destinés spécifiquement aux investissements informatiques.

Propositions de la Commission des finances du Conseil national

Art. 5 Transferts de crédits; apport au fonds d'acquisition du Gripen

¹ Le DDPS (défense, armasuisse Immobilier) est habilité, en accord avec le DFF (AFF), à augmenter le crédit «Apport au fonds d'acquisition du Gripen» à la charge des crédits suivants:

- a. Défense:
- 1. crédit de charges «Matériel d'armement»,
- crédit de charges «Equipement personnel et matériel à renouveler (BER)»,
- crédit de charges «Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)»;
- b. armasuisse Immobilier: crédit d'investissement «Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks» (enveloppe budgétaire).

Majorité

Minorité

(Gysi, Aubert, Carobbio Guscetti, Fischer Roland, Hadorn, Kiener Nellen, Schelbert, Vischer Daniel, Wermuth)

Biffer

² Si le fonds d'acquisition du Gripen n'entre pas en vigueur en 2014, le DDPS (défense) pourra, en accord avec le DFF (AFF), utiliser le crédit «Apport au fonds d'acquisition du Gripen» pour acquérir du matériel d'armement (y c. TVA sur les importations).

Art. 6 Autres transferts de crédits

- ¹ A travers l'arrêté fédéral sur le budget, les unités GMEB sont autorisées à procéder, d'entente avec le département compétent, à des transferts entre le crédit d'investissement et le crédit de charges de l'enveloppe budgétaire; ces transferts doivent cependant atteindre au plus 5 % du crédit de charges approuvé et ne pas dépasser 5 millions de francs.
- ² Le DEFR est autorisé à procéder, d'entente avec le DFF (AFF et OFCL), à des transferts entre le crédit d'investissement de l'OFCL destiné aux mesures de construction dans le domaine des EPF et le crédit de charges du domaine des EPF destiné à l'exploitation; ces transferts ne doivent cependant pas dépasser 20 % du crédit d'investissement approuvé.
- ³ Le DFAE (DDC) est autorisé à procéder, en accord avec le DFF (AFF), à des transferts entre le crédit de charges destiné aux actions spécifiques à la coopération au développement et le crédit de charges en faveur de l'assistance financière à des actions humanitaires; ces transferts ne doivent pas dépasser le montant total de 30 millions de francs.

Propositions de la Commission des finances du Conseil national

B 7

Art. 7 Dépenses et recettes

Sont autorisés pour l'exercice 2014, sur la base du compte de résultats et des investissements budgétés et dans le cadre du compte de financement:

fra	and	25

a. Dépenses totales de 66 353 450 800 ... 66 363 664 500

b. Recettes totales de 66 244 859 000

c. Un excédent de dépenses

au compte de financement de 108 591 800 ... 118 805 500

Art. 8 Frein à l'endettement

Conformément à l'art. 126, al. 2, de la Constitution fédérale (Cst.), le budget se fonde sur un plafond des dépenses totales de 66 576 083 295 francs.

Art. 9 Objectifs pour les groupes de produits d'unités administratives GMEB

Les coûts et les recettes pour les groupes de produits d'unités administratives GMEB indiqués dans l'annexe sont fixés sous forme d'objectifs au sens de l'art. 42, al. 2, LFC³.

³ RS 611.0

... 66 162 464 500

excédent de recettes...

82 394 500

Propositions de la Commission des finances du Conseil national

Art. 10 Crédits d'engagement soumis au frein aux dépenses

¹ Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés:

		francs	
a.	Conditions institutionnelles et financières	85 200 000	
b.	Relations avec l'étranger –		
	Coopération internationale	51 740 000	
C.	Défense nationale	1 066 500 000	
d.	Programme de construction 2014		
	du domaine des EPF (projets individuels)	174 020 000	
e.	Prévoyance sociale	209 439 000	221 439 000
f.	Crédits annuels d'engagement pour des		
	contributions fédérales et des prêts	284 000 000	
g.	Couverture du risque de guerre encouru lors de		
	vols humanitaires ou diplomatiques spéciaux,		
	par engagement	300 000 000	

² Le crédit-cadre suivant est approuvé:

Constructions du domaine des EPF 2014 (constructions dont le coût est inférieur à 10 mio de fr.) 90 000 000 Art. 10 ▼ Frein aux dépenses Art. 10 ▼ Frein aux dépenses

Propositions de la Commission des finances du Conseil national

Art. 11 Crédits d'engagement non soumis au frein aux dépenses

Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés:

	CS

a.	Conditions institutionnelles et financières	10 720 000
h	Programme de construction 2014	

b. Programme de construction 2014

du domaine des EPF (projets individuels) 30 300 000

c. Crédits annuels d'engagement pour des

contributions fédérales et des prêts 6 700 000

Art. 12 Transferts de crédits dans le programme de construction 2014 du domaine des EPF

¹ Le DEFR est autorisé à procéder à des transferts entre les deux crédits d'engagement visés à l'art. 10, al. 1, let. d et l'art. 11, let. b, et le crédit-cadre destiné au programme de construction 2014 du domaine des EPF visé à l'art. 7, al. 2.

² Les transferts de crédits ne doivent pas dépasser 5 % du montant du plus petit crédit concerné.

Propositions de la Commission des finances du Conseil national

B 10

Art. 13 Enveloppes budgétaires soumises au frein aux dépenses

Les plafonds des dépenses suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés:

francs

Relations avec l'étranger a.

> Coopération internationale 2 645 000

Formation et recherche 14 000 000 b.

Environnement et aménagement du territoire 41 000 000

Disposition finale Art. 14

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Art. 13 ▼ Frein aux dépenses Art. 13 ▼ Frein aux dépenses